



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 12 SEPTEMBRE 2016**

Présidence :	M.	Serge	BROQUARD	Maire
Présent-e-s :	M.	André	CARRAT	Adjoint
	M.	Benjamin	ACKERMANN	Conseiller municipal
	M.	Christophe	BONGARD	Conseiller municipal
	M.	Pierre	COPPO	Conseiller municipal
	M.	Rémy	DURAFOUR	Conseiller municipal
	M.	Blaise	LOUP	Conseiller municipal
	M.	Jacques-André	ROMAND	Conseiller municipal
	M.	Paolo	RODRIGUES DA GUERRA	Conseiller municipal
	M.	Joseph-Marie	THORENS	Conseiller municipal
	Mme	Emmanuelle	SPINEDI	Conseillère municipale
	Mme	Patricia	VELATI THIRIET	Conseillère municipale
	Mme	Caroline	RADICE	Secrétaire communale
	Mme	Martine	GREMION ENGELER	Procès-verbaliste
Excusé-e-s :	M.	Patrice	MUGNY	Adjoint
	M.	Jean-François	BEAUSOLEIL	Conseiller municipal

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 13 juin 2016
2. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de 48'500.- Fr. destiné à l'organisation d'un concours pour la réalisation du projet de transformation des dépendances de la Ferme Gallay, sur la parcelle communale no 2552
3. Délibération relative à la modification des statuts du GIPE (Groupement intercommunal pour la petite enfance des communes de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)
4. Information sur le DDP du Poney-Club de Presinge
5. Nomination du président-e et vice-président-e du local de vote en 2017 et de leurs remplaçant-e-s
6. Droit d'opposition des Conseils municipaux aux décisions du FI
7. Informations de la Mairie
8. Propositions individuelles et questions

**M. le Maire** souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20h10. Il excuse MM. Mugny et Beausoleil et commence sans attendre M. Rodrigues da Guerra qui arrivera plus tard.

### **1. Approbation du procès-verbal du 13 juin 2016**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes à cette séance.

Remerciements sont faits à son auteure.

### **2. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de 48'500.- Fr. destiné à l'organisation d'un concours pour la réalisation du projet de transformation des dépendances de la Ferme Gallay, sur la parcelle communale no 2552**

**M. le Maire** explique que le point 4 de l'ordre du jour est lié au point 2 et est donc traité conjointement. L'Exécutif a décidé de retirer la délibération proposée en raison des montants importants qu'elle concerne. Le dossier va être étudié en détail par la commission des finances.

En effet, les projets en cours (rénovation de la mairie, rénovation des immeubles 2-10 Cordonnières, canalisations 2-10 Cordonnières, canalisations ch. des Chevêches) représentent de très gros investissements pour la commune et, malgré les bons résultats des années précédentes, la prudence s'impose. D'autant plus que le projet de transformation des dépendances de la Ferme Gallay n'est pas très urgent.

*(arrivée de M. Rodrigues da Guerra)*

**M. le Maire** et **M. Carrat** précisent encore que l'autorisation de construire est en force et que la première prolongation de deux ans arrive à échéance fin septembre. L'Exécutif se charge de contacter l'architecte pour son renouvellement dans les temps. De son côté, le Poney-Club de Presinge (PCP) a commencé ses travaux de rénovation des boxes et de la création d'une salle d'accueil. Il a reçu les instructions de vider les locaux communaux qu'il occupe pour la fin de l'année en cours. Ainsi, les lieux qui seraient susceptibles d'être endommagés ou dangereux pourront être protégés et sécurisés en attendant les transformations.

Les deux chantiers sont distincts, mais ceux de la commune ne peuvent débuter avant la fin de ceux du PCP. L'autorisation de construire ne peut être renouvelée indéfiniment, les coûts ne vont pas diminuer et des travaux devront obligatoirement être entrepris, mais une étude de rentabilité et des possibilités financières de la commune doit être menée.

**M. Romand** ajoute que la commission va se pencher sur l'estimation des risques sur les rentrées fiscales et sur l'insertion des investissements dans une politique sur plusieurs années. Elle tentera de donner une priorité aux projets, de calculer la rentabilité de ceux-ci tout en tenant compte des capacités de temps de l'Exécutif et du secrétariat pour le suivi des dossiers.

**M. le Maire** remercie d'ores et déjà la commission pour sa participation dans ce projet et continuera à informer le Conseil de son évolution.

### **3. Délibération relative à la modification des statuts du GIPE (Groupement intercommunal pour la petite enfance des communes de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)**

**M. le Maire** se réfère aux documents qui ont été transmis aux conseillers et aux précisions données par M. Loup par courriel. Il signale que la même délibération sera votée par les trois autres communes partenaires de ce groupement.

Aucune question n'étant émise, **M. le Maire** lit la proposition de délibération et procède au vote.

Le Conseil municipal décide par 10 voix, soit à l'unanimité

1. D'approuver la nouvelle teneur des statuts du Groupement intercommunal pour la Petite Enfance des communes de Gy, Jussy, Meinier et Presinge (ci-après GIPE) ;
2. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération ;



## **7. Informations de la Mairie**

### **Rénovation de la Mairie**

L'autorisation de construire n'a pas encore été délivrée, mais aucune demande de complément n'étant parvenue à l'architecte, elle ne saurait tarder.

### **2-10, Cordonnières**

Des complications sont apparues au niveau des canalisations. En effet, après un contrôle caméra, des travaux se révèlent indispensables, mais compliqués. L'ingénieur civil et l'architecte étudient en ce moment les interventions à entreprendre et leurs coûts. La volonté est de réaliser tous les travaux nécessaires en une seule opération, d'autant plus que les sacs d'eaux pluviales en périphérie sont aussi en mauvais état.

D'autre part, selon l'OCEN (Office cantonal de l'énergie), les modifications qui seront apportées aux bâtiments rentrent dans les critères Minergie et l'Exécutif a donc commandé une étude de faisabilité pour passer au chauffage par géothermie. Il semble possible de pouvoir bénéficier d'une subvention allant jusqu'à fr. 70'000 pour ce changement de mode de chauffage. **M. Loup** signale qu'il peut faciliter les contacts pour une information sur la géothermie. Le Conseil municipal sera tenu informé de l'évolution du dossier, d'autant plus qu'il y aura des modifications de crédits à voter tant pour les canalisations que pour l'éventuel passage à une énergie renouvelable.

### **Téléphonie mobile**

Pour faire suite aux plaintes récurrentes sur la mauvaise réception des réseaux de téléphonie mobile sur la commune, l'Exécutif a relancé une nouvelle fois Swisscom sur le projet de mât d'antenne sur le site de la déchetterie enterrée. Une réponse est arrivée annonçant le dépôt d'une demande d'autorisation d'ici la fin 2016 et une probable installation au printemps 2017. Affaire à suivre.

### **Semaine de la Démocratie**

**M. le Maire** signale la manifestation qui aura lieu du 15 au 24 septembre 2016. Certaines activités sont sur inscriptions. Le programme est à la disposition des conseillers.

### **Association des Propriétaires de Forêts Gy-Jussy Presinge**

Cette association fête ses 10 ans d'existence et a prévu une journée d'activités ludiques et conviviales le 5 novembre prochain. M. Bongard, représentant des trois communes au comité, communiquera le détail du programme dès qu'il sera définitif.

### **La Revue genevoise**

**M. le Maire** propose de renouer avec une habitude prise lors de la précédente législature qui consiste à offrir aux conseillers et à leurs conjoints une représentation de la Revue genevoise et un repas à la fin de celle-ci. La date choisie provisoire est le dimanche 13 novembre 2016 à 17h. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire auprès du secrétariat d'ici la fin de la semaine.

### **Restaurant scolaire**

Le traiteur précédent ayant décidé de ne plus continuer à livrer à Presinge, l'Exécutif a conclu un contrat de prestations avec les deux établissements de la commune. Ainsi, l'Auberge des Vieux-Chênes prépare les repas du lundi et du mardi et l'Auberge communale ceux du jeudi et du vendredi. Pour l'instant, seuls des retours des animatrices sont parvenus à la mairie et ils sont positifs.

**M. Coppo** se renseigne sur l'état de la situation quant à l'obligation des communes de fournir un accueil parascolaire entre 16-18h dès 2018 ou 2019. **M. le Maire** répond que le projet de loi n'est pas encore voté au niveau du canton et que les informations sont encore floues.

## **8. Propositions individuelles et questions**

**M. Durafour** rappelle la soirée DJ du vendredi 16 septembre 2016, ainsi que l'ouverture des inscriptions aux cours de l'association Communes-Ecole à des tarifs préférentiels pour les habitants de Presinge.

**Mme Velati Thiriet** annonce que la boîte à livres a été réparée et consolidée (la porte avait été arrachée par la bise).

**Mme Spinedi** transmet les remerciements des enseignantes pour la réfection de la peinture dans l'école (boiseries et murs).

**Mme Spinedi** donne aussi un retour très positif de la sortie des jeunes à Europa Park et de la marche des aînés qui étaient peu nombreux. La sortie annuelle des aînés aura lieu le mardi 13 septembre au Musée Chaplin.

**M. le Maire** ajoute que la sortie à Europa Park était plus facile à gérer que lors de la précédente édition où les enfants de Presinge étaient avec ceux de Jussy. Il remercie les accompagnants pour leur participation.

**M. Loup** signale que le budget 2017 du GIPE a été approuvé par le Conseil le 30 août. Il y a une augmentation d'environ Fr. 800.- par place, mais, comme les années précédentes, un boni sera certainement reversé à chaque commune en fin d'exercice, car les comptes sont extrêmement bien tenus par la directrice. **M. Romand** souhaiterait avoir une explication sur l'augmentation des coûts étant donné que, de manière générale, il n'y a pas de surenchérissement annuel. **M. Loup** se renseignera.

**M. Loup** précise encore que 4,8 places sur 6 sont occupées par les Presingeois à la rentrée de septembre. Un projet pédagogique a été préparé par l'équipe en place et sera transmis par voie électronique pour information à tous les conseillers.

**M. le Maire** mentionne que le délai de retour des budgets 2017 des commissions arrive à échéance ce jour et demande aux présidents qui ne l'ont pas encore remis de le transmettre très rapidement au secrétariat. Le 31 octobre prochain, le budget 2017 sera présenté au conseil municipal.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h10.

La secrétaire :